

Berne, le 13 juin 2018

Communiqué de presse

Révision du droit des marchés publics

Le Conseil national décide d'un changement de culture en matière de marchés publics

La Grande Chambre veut à l'avenir adjuger le marché à l'offre la plus avantageuse, soumettre à un examen obligatoire les offres manifestement basses et introduire la plausibilisation de l'offre à titre de critère d'adjudication. Les trois principales demandes de l'Alliance pour des marchés publics progressistes (AMPP) ont ainsi été intégralement reprises par le Conseil national.

Aujourd'hui, le Conseil national a fait en sorte que le changement de culture dans le droit des marchés publics devienne réalité. Avec 159 voix contre 25 et deux abstentions, il a décidé qu'à l'avenir, le marché devra être adjugé à l'offre la plus avantageuse. Ce résultat change véritablement la donne dans la mesure où jusqu'ici, il a toujours fallu souligner le fait que l'offre «économiquement la plus avantageuse» n'était pas forcément synonyme de l'offre la moins chère. L'AMPP est soulagée de cette décision.

Plausibilisation de l'offre à titre de critère d'adjudication

Par 149 voix contre 22 et cinq abstentions, le Conseil national a également entériné le souhait de l'AMPP visant à introduire une plausibilisation de l'offre. Ainsi les autorités adjudicatrices auront-elles désormais la possibilité d'examiner la plausibilité des offres en termes de nombre d'heures, d'investissement en temps ou d'engagement de personnel adéquat.

Examen obligatoire des offres à bas prix

Avec tout juste 97 voix contre 94, le Conseil national a décidé d'entrer en matière sur la proposition de minorité Schneeberger exigeant un examen obligatoire des offres à bas prix. La proposition de la majorité prévoyait, en plus, de lier l'existence d'une telle offre à la valeur du marché estimée par le mandant ainsi qu'à la valeur moyenne des offres déposées. Cette disposition supplémentaire aurait davantage protégé contre d'éventuels recours en cas d'exclusion de telles offres de la procédure d'adjudication.

L'AMPP se félicite grandement de ce résultat. Il appartient désormais au Conseil des Etats de mener à bien les efforts engagés en faveur d'un droit des marchés publics progressistes.

Contacts médiatiques:

Bernhard Berger, coprésident, 079 372 65 57, berger.bernhard@bluewin.ch

Stefan Cadosch, coprésident, 079 434 04 16, cadosch@czarch.ch

Laurens Abu-Talib, secrétaire général, 076 562 94 62, laurens.abu-talib@usic.ch

Autres informations: www.foeb.ch.

**Allianz für ein fortschrittliches öffentliches Beschaffungswesen
Alliance pour des marchés publics progressistes**

Effingerstrasse 1 Case postale 3001 Berne +41 31 970 08 88 info@foeb.ch www.foeb.ch

L'AMPP

L'Alliance pour des marchés publics progressistes (AMPP) est un regroupement d'associations et d'organisations, dont les membres offrent des prestations de nature intellectuelle à des mandants publics. L'organe responsable interprofessionnel de l'Alliance réunit à l'heure actuelle 22 associations membres et trois associations observatrices issues des secteurs du second œuvre, de la communication et des prestations médicales, lesquelles représentent au total plus de 3600 entreprises membres et plus de 36 000 membres individuels. L'Alliance s'engage pour un droit des marchés publics qui permette une vraie concurrence prix-prestation.

BPRA | Bund der Public Relations Agenturen der Schweiz

Ingenieur-Geometer Schweiz
Ingénieurs-Géomètres Suisses
Ingegneri-Geometri Svizzeri

CHGEOL

sia
schweizerischer Ingenieur- und Architektenverein
société suisse des ingénieurs et des architectes
società svizzera degli ingegneri e degli architetti
swiss society of engineers and architects

USIC

Union Suisse des Sociétés d'Ingénieurs-Consultants
Schweizerische Vereinigung Beratender Ingenieurunternehmen
Unione Svizzera degli Studi Consulenti d'Ingegneria
Swiss Association of Consulting Engineers

c' r' b'

SWISS ENGINEERING
STV UTS ATS

fsai'

fédération suisse des architectes indépendants
federazione svizzera degli architetti indipendenti
Verband freierverbändler Schweizer Architekten
www.architekt-fsai.ch

BSLA
Bund Schweizer Landschaftsarchitekten und Landschaftsarchitektinnen

Fédération suisse des urbanistes
Fachverband Schweizer Raumplaner
Federazione svizzera degli urbanisti

FSU

BSA FAS Bund Schweizer Architekten
Fédération des Architectes Suisses
Federazione Architetti Svizzeri
BSA Zürich

UPIAV

union patronale des ingénieurs et architectes vaudois

ASIAT
Associazione Studi d'Ingegneria e Architettura Ticinesi

AJUBIC

agi association genevoise des ingénieurs

APAJ



AVMC-WVAP
Association Valaisanne des Mandataires de la Construction
Walliser Verband der Architektur- und Planungsbüros

ORDRE VAUDOIS DES GEOMETRES

Observateurs

LEADING SWISS AGENCIES

„ks/cs“
Kommunikation Schweiz
Comunicazione Svizzera
Communication Switzerland

SWISS MEDTECH

Allianz für ein fortschrittliches öffentliches Beschaffungswesen
Alliance pour des marchés publics progressistes

Effingerstrasse 1 Case postale 3001 Berne +41 31 970 08 88 info@afueb.ch www.afueb.ch